

## REGLEMENTS DES TOURNOIS

Les tournois sont strictement réservés aux licenciés de la FFSc.  
Les championnats sont réservés aux joueurs licenciés concernés. Les autres joueurs licenciés peuvent participer en open dans la limite des places disponibles.  
Pour l'attribution des titres, il n'est pas prévu de départage des ex æquo.

### EPREUVES REGIONALES EN DUPLICATE

#### CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE INDIVIDUEL

Sur une journée, en trois parties, en duplex entre deux centres.

Sont attribués :

- le titre régional au vainqueur du classement scratch,
- les titres par série aux premiers de chacune des séries autres que celle du vainqueur,
- le titre vermeil au premier vermeil,
- le titre diamant au premier diamant.

Pourcentages de S1, S2 et S3, points de performance de 4<sup>ème</sup> série et points de classement : tournoi homologué en 3 parties.

#### CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE PAR PAIRES

Sur une journée, en trois parties.

Points de classement : tournoi en paires (mêmes modalités d'attribution de points que les anciens TRAP)

#### CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE INTERCLUBS

Le titre est attribué à la meilleure équipe bourguignonne lors de la phase qualificative du championnat de France interclubs.

Points de performance de 4<sup>ème</sup> série et points de classement : voir règlement fédéral spécifique.

#### CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INDIVIDUELS

Sur une demi-journée, en deux parties.

Pourcentages de S1, S2 et S3, points de performance de 4<sup>ème</sup> série et points de classement : tournois homologués en 2 parties.

#### CHAMPIONNAT D'ACADEMIE

Sur une demi-journée, en une partie. Permet d'attribuer le titre de champion d'académie et, selon la participation, les titres par catégories.